

1. ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

TRANSPORT LOGISTIC – Munich | 4-7 juin 2019

Merci de remplir et renvoyer par mail [avant le 31 janvier 2019](#) à

Marie PHILIPPOT – AWEX - Communication & marketing
mphilippot@investinwallonia.be

Tél : 081/33.28.72 | Fax : 081/33.28.69

Je soussigné

Prénom – Nom	Titre
Société	Activités
Adresse	
Tél.	E-mail
Site web	n° TVA

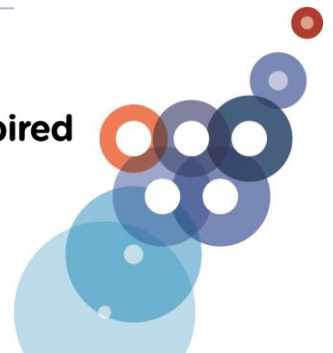
marque mon accord pour participer à l'action proposée sous rubrique et m'engage à respecter les conditions de participation préalablement convenues.

Je m'engage à acquitter les droits d'inscription suivants :

- 2.500 € HTVA de droits d'inscription dûs à la **collectivité (AWEX – Logistics in Wallonia)** pour la participation aux frais relatifs à l'organisation de l'événement.
Ce montant sera versé, dès réception de la facture, sur le compte de LOGISTICS IN WALLONIA
IBAN : BE32 3400 5368 5902 – BIC : BBRUBEBB
Communication : Transport Logistic 2019 Munich - Participation de <nom de votre société>
- 340,00 € HTVA répartis en frais d'inscription (280,00 €) + frais de communication (60,00€) obligatoires dûs **aux organisateurs du salon (montant directement facturé par MESSE MÜNCHEN)**

Le remboursement de ce(s) montant(s) sera effectué dans le seul cas où l'AWEX annule la collectivité ou dans le cas de mon désistement pour raisons majeures, notifié à l'AWEX au moins 2 mois avant l'ouverture du salon. Dans tous les autres cas, tous les frais liés à mon désistement me seront facturés par l'AWEX.

Date et signature :



2. CONDITIONS DE PARTICIPATION À LA COLLECTIVITÉ WALLONNE

TRANSPORT LOGISTIC – Munich | 4-7 juin 2019

A signer et renvoyer par mail à

Marie PHILIPPOT – AWEX - Communication & marketing
mphilippot@investinwallonia.be

Tél : 081/33.28.72 | Fax : 081/33.28.69

1. ROLE DE L'AWEX ET LOGISTICS IN WALLONIA

La Région wallonne, représentée par l'Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements Etrangers (AWEX) et le pôle LOGISTICS IN WALLONIA, assurera, outre la location de la surface et la sélection (via cahier des charges) d'une société en charge du montage et de l'aménagement du stand, un rôle général de relations publiques au bénéfice des co-exposants. Elle prend également les contacts nécessaires afin d'optimiser la présence wallonne.

2. STAND ET ESPACES CO-EXPOSANTS

L'espace global mis à disposition des partenaires publics et privés est de 100 m², subdivisés en cuisine/ réserve (+/- 10m²), espaces exposants (+/- 8m² par espace) et espace accueil avec bar.

Les espaces co-exposants, qui suivront tous la même ligne graphique générale du stand (couleurs, polices de caractères), comprendront une table, 3 chaises et un élément d'identification type totem.

Le totem, rétroéclairé, intégrera de manière claire le nom du co-exposant, permettant son identification de loin. Il comprendra un écran permettant la diffusion en boucle d'une vidéo (Mp4) ou d'un ppt converti en vidéo.

Le co-exposant fera le nécessaire pour fournir sa vidéo au bon format **au plus tard 3 semaines avant le salon (mi-mai)**.

La table de l'espace exposant sera personnalisable via un visuel (pdf haute définition) fourni à l'AWEX par le co-exposant selon les dimensions qui lui auront été préalablement communiquées.

Chaque espace co-exposant comprendra également un display à brochures et une connexion web.

Tout autre visuel d'identification de type roll-up ou poster ne sera pas accepté sur le stand.

Les entreprises occupantes auront également accès, dans le cadre de leur activité commerciale, à **l'ensemble des commodités et manifestations** prévues sur le stand.

3. VISIBILITE

Outre les éléments d'identification mentionnés ci-avant (totem et table), les noms des co-exposants seront clairement indiqués sur le bar ainsi sur le desk d'accueil du stand.

4. PRISE EN CHARGE DU MATÉRIEL DU CO-EXPOSANT

Les brochures et le matériel du co-exposant pourront être acheminés vers le hall d'exposition de Munich via la société en charge du montage du stand.

A cet effet, le co-exposant apportera sa marchandise aux bureaux de l'AWEX (Avenue des Dessus de Lives, 6 – B-5101 Loyers) pour la date qui lui sera communiquée par le représentant de l'AWEX.

5. OBLIGATIONS DU CO-EXPOSANT

Le co-exposant s'engage à accepter la formule de participation collective et assurer la présence d'un ou plusieurs représentants sur place durant les 4 jours du salon.

Il supportera les frais de voyage, de séjour et d'accréditation de son ou ses délégués ainsi que les frais de connexions particulières éventuellement souhaitées (téléphone, prises pour appareillages divers, ...).

Le co-exposant s'engage à acquitter le montant de sa participation, selon les modalités reprises sur le formulaire d'engagement de participation annexé.

Tout montant acquitté ne sera pas remboursé à la société hormis le cas d'annulation de la collectivité par la Région wallonne.

J'ai bien pris connaissance des CONDITIONS DE PARTICIPATION À LA COLLECTIVITÉ WALLONNE et m'engage à les respecter.

Date et signature :

